



DECLARATION DE MUTUALISATION PLANS DE CHASSE CHEVREUIL ET/OU PLANS DE GESTION SANGLIER

A renvoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à la FDC 71

AVANT l'ouverture générale

Mail : fdc71@chasseurdefrance.com

Adresse postale : Le Moulin Gandin, 24 rue des 2 Moulins, CS 90002, 71260 Viré

Information :

Mutualisation des plans de chasse chevreuil :

Les bénéficiaires de plans de chasse individuels de territoires contigus appartenant à un même massif chevreuil pourront les gérer ensemble dès lors que chacun d'eux a prélevé le nombre minimum d'animaux qui lui a été attribué. Chaque équipe de chasse, chacune sur son territoire, peut marquer les animaux prélevés avec ses bracelets ou ceux de l'équipe avec laquelle elle a mutualisé le plan de chasse chevreuil.

Mutualisation des plans de gestion sanglier (territoires et des bracelets) :

Similaire aux modalités du chevreuil, sans restriction de minima à prélever par territoire.

Les responsables de territoires de chasse ci-après désignés déclarent pour la **saison 2026 / 2027** :

Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

☐ Mutualiser leurs plans de chasse chevreuil (bracelets) – **Massif N°.....**

☐ Mutualiser leurs plans de gestion sanglier (bracelets et territoires) – **Unité de gestion N°.....**

Retrouvez les références demandées sur votre Espace Adhérents.

Territoire n°1 et Territoire n°2 veulent mutualiser		
	Territoire N° 1	Territoire N° 2
Numéro de territoire		
Nom Prénom Responsable du territoire de chasse		
Numéro de téléphone		
Signature		

Fait à, le